

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

~~~~~

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

~~~~~

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



**DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION  
DU PROGRAMME DES ENQUETES, ETUDES ET TRAITEMENT  
DE L'ANNEE 2014**

## RAPPORT DE LA SESSION

***EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE DE « ENQUETE DE BASE DE L'EVALUATION D'IMPACT  
DU PROJET PILOTE DE MISE EN ŒUVRE DU STATUT DE L'ENTREPRENANT AU BENIN »***

Février 2014

Le **vendredi 28 février 2014**, s'est tenue dans la salle de réunion n°321 du bâtiment INSAE, la deuxième session extraordinaire de la Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014. L'objectif principal de cette séance de travail est d'examiner le dossier technique d'une opération statistique intitulée « Enquête de base de l'évaluation d'impact du projet pilote de mise en œuvre du statut de l'Entrepreneur au Bénin » en vue de la délivrance du visa préalable du Conseil National de la Statistique (CNS). Cette opération est conduite par l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) sous l'assistance technique du Groupe de la Banque Mondiale et pour faciliter l'application de la Loi de Commerce Général prise au sein de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

A l'ouverture des travaux de la session, Monsieur Alexandre BIAOU, Directeur Général de l'INSAE a souhaité la bienvenue aux commissaires et à toutes les personnes ressources présentes. Il a fait mentionner à l'endroit des soumissionnaires que le respect des deux (2) semaines préalables de préparation d'une session d'étude de demande du visa statistique permet d'organiser ladite session dans les meilleures conditions. Il a félicité l'IREEP pour la démarche entreprise dans le but de se conformer aux exigences de la loi statistique et pour l'engagement qu'il a pris pour prendre en compte les recommandations de la Commission avant la mise en œuvre de l'enquête.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, le DG-INSAE a encouragé les commissaires à faire preuve d'abnégation dans l'examen minutieux des documents soumis à leur appréciation.

Ensuite, Madame Cécile TEKA, DCSFR-INSAE, en prenant la parole, a réprécisé les objectifs de l'enquête et présenté le programme de déroulement des travaux de la session.

Ensuite, il a été procédé à la mise en place du présidium pour conduire les travaux de la session. Ce présidium est composé de trois (3) membres que sont :

- **Président** : Edgard Yves DIDAVI, représentant du MAEP,
- **Secrétaire** : Symphorien BANON, cadre à l'INSAE,
- **Rapporteur** : Gillis GOGAN, cadre à l'INSAE.

Le président de séance a fait procéder à la présentation des participants de la session. La séance a connu la participation effective de vingt-neuf (29) cadres dont treize (13) provenant des ministères sectoriels et des institutions, dix (10) de l'INSAE, deux (2) représentants de l'IREEP et quatre (4) représentants de la Banque Mondiale. La liste exhaustive des participants est annexée au présent rapport. Le président a ensuite annoncé le projet d'ordre du jour qui a été adopté par la plénière. Les points inscrits à l'ordre du jour adopté se présentent comme suit :

- Discussion générale sur le cadre conceptuel de l'enquête,
- Constitution des groupes et restitution de leurs travaux,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa préalable du CNS à l'enquête.

Le président de séance a donc laissé la parole aux représentants de l'IREEP et de la Banque Mondiale pour exposer le cadre conceptuel de l'enquête.

### **I-) DISCUSSION GENERALE SUR LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ENQUETE**

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, Monsieur Hervé AKINOCHO, représentant de l'IREEP a situé les commissaires sur le cadre conceptuel de l'enquête. Sa présentation s'est axée autour de plusieurs points à savoir : le contexte et les objectifs de l'enquête, le concept appliqué de la théorie du changement, le mécanisme d'application du projet, le planning des opérations, le plan d'échantillonnage et de sélection des zones d'enquête et la présentation générale du questionnaire. A cet effet, l'enquête est envisagé dans le but de faciliter l'application des dispositions de la Loi de Commerce Général révisée en Décembre en 2010 sous l'égide de l'OHADA en vue de la migration progressive des entreprises du secteur informel vers le formel. Les entreprises informelles qui intéressent l'enquête sont celles qui sont les plus proches des critères d'une entreprise formelle, le principal objectif de l'enquête étant la définition du cadre légal et administratif adéquat pour simplifier efficacement les procédures de formalisation des entreprises. Au niveau de la théorie du changement, il a été relevé que le projet vise à mettre en œuvre un certain nombre d'actions incitatives pour augmenter sensiblement le taux de formalisation, améliorer les performances des entreprises et impacter positivement à long terme l'économie nationale. Dans le but d'évaluer l'impact du projet, l'enquête cible trois (3) groupes dont deux (2) qui bénéficieront des actions du programme à deux niveaux d'échelle et un groupe témoin. Par groupe le plan de sondage a sélectionné dans la ville de

Cotonou 1200 entreprises à enquêter dont 200 entreprises en prévision des cas de déperdition et d'attrition.

Au terme de cet exposé, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui tournent autour des points suivants :

- La revue de littérature ne s'est pas penchée sur les cas du Sénégal, du Ghana et du Rwanda qui ont beaucoup d'expérience dans le secteur informel,
- Le concept de prix avantageux aux entreprises n'est pas clarifié,
- Le moment prévu et le rythme de réalisation des enquêtes de suivi ne sont pas harmonisés dans le protocole de l'enquête,
- Le document de protocole ne clarifie pas correctement le rôle et les interventions des Centres de Gestion Agréé (CGA), de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) et du GUFÉ (Guichet Unique de Formalisation des Entreprises) au cours des différentes phases du projet pilote,
- Les précautions prises pour éviter que certaines entreprises ayant bénéficié après leur formalisation de la période d'allègement fiscale ne puissent repartir dans le secteur informel,
- Les bases de définition des quotas d'entreprises à enquêter au sein du marché Dantokpa et à l'extérieur du marché ne sont explicitées, ainsi que le choix de 5% comme taux de déperdition prévu,
- Les raisons de la limitation de la zone de travail de l'enquête à Cotonou ne sont appréhendées,
- Les précautions prises et les stratégies du plan de sensibilisation des entreprises ciblées pour exécuter dans les bonnes conditions la phase de collecte de l'enquête compte tenu de la sensibilité du sujet du travail à abattre ne sont pas suffisamment énoncées,
- L'affectation d'une entreprise dans le secteur formel ne prend en compte que le critère de possession d'un registre de commerce au lieu de celui de la possession de l'IFU et le type de gestion comptable utilisés par l'INSAE,
- Les critères observés pour sélectionner les entreprises proches du formel ne sont explicités,
- Les précautions prises pour ne pas générer de la part des entreprises du groupe témoin des actions inattendues face aux assistances apportées par le projet aux entreprises des autres groupes,

- La charge de travail paraît importante relativement au délai imparti à la collecte et à l'effectif des agents enquêteurs.

En réponse à ces différentes préoccupations, les représentants de l'IREEP et de la Banque Mondiale ont apporté des éclaircissements comme suit :

- La littérature dont il s'agit dans le document de protocole de l'enquête concerne surtout les évaluations d'impact hors celles qui existent en Afrique et au Bénin s'intéressent beaucoup plus à l'analyse descriptive du secteur des entreprises informelles,
- Le délai très court pour organiser la session se justifie par le fait que l'enquête doit avoir lieu avant la mise en place du programme qui est prévue pour très prochainement,
- Les observations de la session seront prises en compte au cours des jours de formation qui restent,
- Les bases de sondage utilisées sont principalement la liste des lots de la ville de Cotonou et la base de données du RGE-2,
- Les inspecteurs des impôts seront formés pour définir comment ils devront appliquer le système fiscale à concevoir et mettre en œuvre,
- Deux (2) banques ont été approchées pour concevoir un système allégé de bancarisation et de financement des entreprises du secteur informel,
- Les cibles à enquêter doivent avoir un local avec une adresse précise pour permettre le suivi de leur évolution lors de la mise en place du programme,
- Une enquête de suivi doit être effectuée au maximum un (1) an après le lancement du programme, cela dépendra de la vitesse d'exécution du programme,
- Il y aura une médiation fiscale apportée par les CGA pour accompagner les entreprises dans leur formalisation et la fiscalisation. Des dispositions seront prises pour anticiper sur les risques de disparition des entreprises,
- L'accent sera mis sur la manière de présenter l'enquête et l'amélioration des politiques du gouvernement dans le secteur puis d'assurer la confidentialité des données. Il ne sera fait aucune promesse par rapport à la jouissance des actions du programme,
- Les données du RG2 de 2008 ont permis de définir les quotas d'enquêtés au sein du marché et hors marché,
- Le taux de déperdition est évalué faiblement c'est-à-dire à 5% car le programme devra démarrer juste après la fin de l'enquête,

- Pour des raisons de logistiques et de coûts, Cotonou a été sélectionné uniquement pour le programme et donc pour l'enquête,
- Au sein des femmes chefs d'entreprises, on aura autant dans les groupes d'intervention que dans les groupes de collecte et ceci en terme de proportions par rapport aux hommes chefs d'entreprises,
- Le secteur d'activités et la zone d'implantation sont pris en compte dans le questionnaire et permettront d'analyser l'efficacité du programme selon ces deux (2) facteurs,
- C'est pour des raisons de facilité dans la mesure de la formalisation qu'on a pris en compte uniquement l'enregistrement au registre de commerce comme critère,
- Le choix aléatoire des entreprises bénéficiaires du programme sera expliqué aux entreprises du groupe témoin qui se plaindront de ne pas recevoir les interventions du programme,
- Les CGA sont au cœur du processus car statutairement prévu pour jouer le rôle. Ainsi, ils ont été renforcés en ressources humaines, en matériels de travail et en capacité technique. Le GUFÉ aussi a été renforcé en ressources humaines et matériels pour que ses attributions ne constituent pas un blocage dans la mise en œuvre du programme,
- Une assistance est en cours auprès de la DGID/MEF pour mettre en place un régime fiscal clair et allégé pour les petites entreprises du secteur informel et élaborer des fiches de clarification des exigences du régime fiscale appliqué actuellement.

## **II-) CONSTITUTION DES GROUPES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A la suite de toutes ces discussions qui ont permis à tous les commissaires de s'enquérir des objectifs et du cadre conceptuel de l'enquête soumise au visa du CNS, le président de séance a lancé l'inscription des participants dans chacun des deux (2) groupes précédemment définis par l'équipe d'organisation de la session. Ainsi, deux (2) groupes de travail ont été constitués comme suit :

- Groupe n°1 dont les termes de référence consistent essentiellement à apprécier :
  - o la pertinence scientifique de la démarche méthodologique de l'enquête et du protocole d'échantillonnage,
  - o l'efficacité du plan de communication, du mode de gestion des opérations de collecte, du budget prévisionnel de la collecte et du chronogramme de l'étude.

- Groupe n°2 dont les termes de référence consistent essentiellement à apprécier :
  - o la pertinence des rubriques du questionnaire élaboré et évaluer leur cohérence avec les objectifs visés,
  - o l'adéquation entre le questionnaire et les instructions de son remplissage.

### **III-) RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A l'issue de l'examen des documents techniques par les groupes constitués et de la restitution de leurs résultats à la plénière, les recommandations de fonds qui suivent ont été formulées par les commissaires :

#### **➤ *Sur le document méthodologique de l'enquête***

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Etoffer l'introduction et le contexte de l'enquête avec les éléments relatifs au programme de mise en œuvre du statut de l'entrepreneur et aux rôles et interventions du GUFÉ, des CGA et autres acteurs du secteur,
- Préciser à chaque fois la source des informations utilisées dans la conception de l'enquête,
- Relire le document de protocole pour corriger les coquilles (fautes et formulations),
- Tenir compte du nombre insuffisant d'agents enquêteurs en suivant de près les opérations de collecte par l'augmentation de l'effectif des agents ou l'allongement de la durée de travail,
- Revoir le plan de sensibilisation pour s'assurer d'une parfaite adhésion des autorités locales à la réalisation de l'enquête dans leurs aires administratives,
- Prendre en compte les observations de forme directement mentionnées dans document témoin.

#### **➤ *Sur le questionnaire de l'enquête***

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Relire le questionnaire pour corriger les coquilles (fautes et formulations),

- Ajouter une question sur le type de propriété de local du chef de l'entreprise,
- Ajouter une question sur la possession ou non du numéro IFU,
- Insérer dans le manuel d'instructions les différents apports au questionnaire pour assurer sa mise à jour,
- Insérer une petite classification de chaque secteur dans le manuel d'instructions aux agents enquêteurs,
- Illustrer le manuel d'instructions par des cas de figures possibles surtout pour les questions B2 et B7,
- Préciser clairement dans le manuel d'instructions que les employés temporaires ne prennent pas en compte les stagiaires et les aides,
- Mettre à la disposition des commissaires le manuel d'instructions aux agents enquêteurs après sa mise à jour,
- Prendre en compte les observations de forme directement mentionnées dans document témoin.

Les observations de forme sont mentionnées directement dans les documents témoins tenus par les secrétaires des deux (2) groupes. Ces documents ont été transmis en séance à l'équipe d'organisation de la session.

#### **IV-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS A L'ENQUETE**

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par les représentants de l'IREEP et de la Banque Mondiale, les commissaires sont globalement satisfaits de la qualité des documents soumis à leur examen.

Ainsi, ils ont autorisé, au nom du CNS, la délivrance du visa préalable du CNS à « ***L'Enquête de base de l'évaluation d'impact du projet pilote de mise en œuvre du statut de l'Entrepreneur au Bénin*** » pilotée par l'IREEP sous l'assistance technique du Groupe de la Banque Mondiale. Ce visa du CNS délivré sous réserve de la prise en compte des recommandations recouvre ***un avis d'opportunité et de conformité technique***.

#### **CLÔTURE DE LA SESSION**

Au cours de la cérémonie de clôture, la Directrice en charge de la Coordination Statistique à l'INSAE, Madame Cécile TEKA a remercié tous les commissaires et les personnes



ressources pour l'ampleur et la qualité du travail abattu au sein des deux (2) groupes de travail et au cours de la plénière.

A l'endroit des bénéficiaires, elle a rappelé que la délivrance proprement dite du visa du CNS est subordonnée à la transmission officielle du dossier technique corrigé de l'opération.

Elle a souhaité aux commissaires, au nom du Directeur Général de l'INSAE, un bon retour dans leurs structures respectives avant de déclarer close la deuxième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014.

Fait à Cotonou, le 28 février 2014

Le Rapporteur

Le Président

**Gillis GOGAN**

**Edgard Yves DIDAVI**

## LISTE DE PRESENCE

| N°                          | Nom et Prénoms               | Structure       |
|-----------------------------|------------------------------|-----------------|
| <b>Commissaires</b>         |                              |                 |
| 1.                          | DIDAVI Edgard Yves           | DPP/MAEP        |
| 2.                          | VIDEHOUEYOU GOUSSANOU Joëlle | CCIB            |
| 3.                          | KASSIGNIN Thomas             | DPP/MISPC       |
| 4.                          | MENARD Dany Marlène          | DPP/MJLDH       |
| 5.                          | DOSSOU Sylvestre             | DPP/MESRS       |
| 6.                          | MILOHIN Merleau              | DPP/MJSL        |
| 7.                          | DAGBENONBAKIN Erick Damase   | DPP/MDAEP       |
| 8.                          | COUAO-ZOTTI Gérard           | DDPD ATL/LIT    |
| 9.                          | HOUEDOKOU Wilfried           | BCEAO           |
| 10.                         | KPONOU Renaud                | DPP/MERPMEDER   |
| 11.                         | BAMIGBOTCHE Marius           | DPP/MCTIC       |
| 12.                         | GOUTON Noukpo                | DGAE/MEF        |
| 13.                         | BOTON Brice                  | DPP/MDGLAAT     |
| <b>Personnes ressources</b> |                              |                 |
| 14.                         | MAKPENON Michel              | DGA/INSAE       |
| 15.                         | TEKA Cécile                  | DCSFR/INSAE     |
| 16.                         | GOGAN Gillis                 | DCSFR/INSAE     |
| 17.                         | BANON Symphorien             | DSEE/INSAE      |
| 18.                         | SESSEDE Charles              | DSEE/INSAE      |
| 19.                         | HLIHE Edouard                | DTIP/INSAE      |
| 20.                         | HOUEHA Jeannine              | DED/INSAE       |
| 21.                         | AGUIAR Luc                   | DCSFR/INSAE     |
| 22.                         | YOVOGA Renaud                | DED/INSAE       |
| 23.                         | LAWANI Mouchitaba            | DSS/INSAE       |
| <b>Soumissionnaires</b>     |                              |                 |
| 24.                         | GUEGUEHOUN André             | IREEP           |
| 25.                         | AKINOCHO Hervé               | IREEP           |
| 26.                         | DADJO Tonagnon               | Banque Mondiale |
| 27.                         | Yyyy                         | Banque Mondiale |
| 28.                         | Xxxx                         | Banque Mondiale |